

Initiatives ministérielles

le. En 1981, la tranche supérieure des familles canadiennes, les 20 p. 100 les plus nanties, réunissait 41,8 p. 100 du revenu total des Canadiens. En comparaison, la tranche inférieure, les 20 p. 100 les plus pauvres, devait se contenter de 5 p. 100 du revenu total».

Cela permet de mieux situer le problème et comment il est exacerbé par le gouvernement conservateur. Les riches s'enrichissent toujours davantage et les pauvres s'appauvrissent toujours plus; quant aux Canadiens moyens, ils finissent par payer pour les riches et pour les pauvres.

L'éditorial dit ceci: «Dans l'ensemble, la distribution inégale des revenus est le résultat du marché. Cependant, pour préserver l'avantage des Canadiens à revenu élevé après la retraite, le ministre des Finances Michael Wilson pense que le marché a besoin d'aide. C'est pourquoi il a présenté un projet de loi qui porterait à un maximum de 15 500 \$ par an la déduction fiscale admissible au titre d'un régime enregistré d'épargne-retraite.»

Je crois que 40 p. 100 ou plus des Canadiens ne gagnent même pas 15 500 \$ par an et qu'ils ne pourront jamais mettre de côté pour leur retraite le montant permis dans ce projet de loi.

De nombreux parents seuls arrivent à peine à joindre les deux bouts avec leur salaire minimum en l'absence de services de garde d'enfants et autres, et ils ont beaucoup de mal à survivre sans s'adresser à l'assistance sociale. Ils savent très bien que, pendant ce temps-là, on retire des fonds publics de la circulation pour en faire bénéficier les riches et ce sont eux, les parents seuls du pays, qui doivent non seulement faire vivre leurs enfants mais subventionner les riches par le biais de lois comme celle-ci. Pas étonnant qu'ils adoptent ensuite une attitude cynique envers le gouvernement.

Tous les gouvernements ont pour mandat de servir le peuple, mais le nôtre pense qu'il doit servir les riches et au diable le reste.

M. Boyer: Quelles sottises.

M. Barrett: Mon ami m'accuse de dire des sottises. Les conservateurs interviennent encore une fois quand je souligne que seulement 1 p. 100 des Canadiens peuvent profiter pleinement de ce projet de loi. Les 99 p. 100 qui restent n'ont qu'à se réjouir du bonheur des autres.

Mon ami dit que ce sont des sottises. Je ne crois pas que l'on puisse ainsi faire fi des 99 p. 100 de Canadiens qui sont lésés par ce projet de loi.

M. Boyer: Votre analyse est fautive.

M. Barrett: Quand je dis que les riches vont finir par être capables de mettre 15 000 \$ de revenu de côté pour éviter l'impôt, il faut comprendre ce qui se passe. La tranche d'imposition du contribuable qui a les moyens de mettre 15 000 \$ de côté est de 50 p. 100. S'il se prévaut de la déduction de 15 000 \$ qui sera éventuellement permise, la caisse publique sera privée de la moitié de cette somme qui pourrait servir à payer des services ou à réduire le montant de la dette.

En 1988, la somme totale investie dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite s'élevait à 71 milliards de dollars, dont la moitié seulement dans des régimes autonomes. Le reste est déposé dans des banques et des sociétés de fiducie. Cet argent—il vient des épargnes considérables des riches—sert à accorder des prêts hypothécaires aux travailleurs et aux Canadiens à revenus moyens ou modestes. Non seulement les riches profitent-ils de la générosité du fisc, mais ils accumulent des intérêts sur l'argent de leurs REER que les banques se font un plaisir de prêter aux gens à revenus moyens et modestes.

Jamais un système n'a-t-il si bien servi la cause des riches. La cotisation maximum d'un employé est de 3 500 \$. Mon collègue dit que c'est une escroquerie et je suis d'accord avec lui. Pourquoi plafonner le salarié à 3 500 \$ alors que le contribuable riche et indépendant pourra éventuellement déduire 15 500 \$? Pourquoi, en effet? C'est une escroquerie perpétrée par le gouvernement qui ne respecte pas sa promesse de traiter équitablement les Canadiens ordinaires.

Si vous appartenez à un régime enregistré d'épargne-retraite dont les cotisations sont retenues à la source, votre plafond est de 3 500 \$.

M. McDermid: Vous pouvez contribuer jusqu'à 18 p. 100.

M. Barrett: Si le député veut faire un changement, qu'il se lève et propose un amendement au projet de loi. Le fait est que votre déduction est limitée à 3 500 \$ si vous êtes salarié. Si vous êtes membre d'une profession libérale ou assez riche pour encaisser des coupons d'intérêt, vous pourrez éventuellement déduire 15 500 \$.

M. McDermid: Ils n'ont pas de régime de pensions.

M. Barrett: Mon collègue dit qu'ils n'ont pas de régime de pensions. Poursuivons son raisonnement, car c'est un aspect important du débat.